

ÉPISODE CÉVENOL 36

Janvier 2024

Un courant d'air et de rivière

NON, en Palestine, tout n'a pas commencé le 7 octobre 2023!

Après des dizaines d'années d'occupation, après 17 ans d'un siège meurtrier de la Bande de Gaza, le 7 octobre 2023, le Hamas et l'ensemble des organisations de la résistance palestinienne ont lancé une opération dans le sud d'Israël provoquant la mort d'environ 1 140 Israéliens civils et militaires. Plus de 200 personnes sont prises comme otages. Parmi eux des enfants. Un crime de guerre selon le droit international.

Mais on n'a rien compris si on croit que tout a commencé le 7 octobre 2023 !

Israël est un fait colonial

Au temps des colonies il était plus simple d'accorder un territoire, même habité, à ceux dont on ne voulait pas, que de les accepter chez soi, même survivants du génocide nazi. Racisme antisémite sous couleur de générosité.

Israël, pays où tous les juifs du monde peuvent s'installer, naît dans la violence. Dans la négation du peuple autochtone expulsé, colonisé. Sentinelle avancée de l'Occident au Proche-Orient.

Depuis la Nakba (1947, 48, 49) et la Naksa (1967) les gouvernements israéliens successifs n'ont eu de cesse, de gauche comme de droite, d'accaparer la terre et d'en chasser les populations palestiniennes, de les enfermer derrière des murs, des barbelés, des checkpoints... d'installer des colonies tentaculaires détruisant le paysage et la géographie, accaparant l'eau. Plus de 700 000 colons vivent aujourd'hui en Cisjordanie dont Jérusalem-Est. Parmi eux Ben Gvir et Smotrich, ministres suprémacistes de l'actuel gouvernement israélien fasciste.

Des décennies d'occupation militaire avec son lot d'iniquités, de crimes, de violation des droits humanitaire et international, la vie empêchée par les forces d'occupation israéliennes (FOI). Les jeunes Israéliens juifs, filles comme garçons, sont envoyés à 18 ans faire le sale boulot d'une armée d'occupation, avec le pouvoir d'humilier à sa guise la population palestinienne : tenir dans son viseur des écoliers tout en fouillant leurs cartables, se livrer à des arrestations arbitraires, user d'interdictions en tous genres, détruire des maisons, des cultures, des monuments, des lieux de culte et de culture, boucler le territoire palestinien lors des fêtes religieuses juives,

tuer, voler... En Cisjordanie - dont Jérusalem-Est, l'expansion des colonies s'intensifie dans tout le territoire, des villages bédouins détruits. Le gouvernement israélien pousse partout à la violence, l'armée chargée de briser la résistance sans y parvenir, multiplie les incursions dans les camps de réfugiés, cible les journalistes, tue de nombreux civils. En toute impunité.

De la naissance à la mort un Palestinien, une Palestinienne ne doivent jamais oublier que partout les Israéliens sont chez eux et qu'ils/elles doivent se soumettre. Ce qu'ils ne font pas. Ils sont donc des terroristes.

Non, tout n'a pas commencé le 7 octobre 2023 !

A Gaza, une guerre menée contre le peuple palestinien

En 2006, en Palestine, à l'issue d'élections législatives démocratiques le Hamas, parti vainqueur, forme un gouvernement de techniciens auquel le Fatah refuse de participer. Les Etats-unis et l'Union européenne dont la France refusent de le reconnaître. Il en résulte la prise de

contrôle de la Bande de Gaza par le Hamas qui y installe un gouvernement, et la mise en place du blocus hermétique israélien.

Depuis 17 ans les Gazaouis vivent dans une cage coupée du monde. Une cage dans laquelle s'entasse une population de 2,3 millions d'habitants, privée de tout, régulièrement la cible de bombardements meurtriers israéliens qui font des mil-

liers de victimes. En toute impunité.

Au bout de trois mois de massacres, devant l'étendue de ce qui n'est pas une guerre Israël-Hamas mais un génocide, crime contre l'humanité, commis délibérément par le gouvernement israélien, la « communauté internationale » se souvient soudain de « La Solution à Deux Etats », sans pour autant exiger un cessez-le-feu d'Israël ni le sanctionner.

Cette « communauté internationale » n'a rien fait pour la faire advenir mais a contribué à son sabotage. Le seul État qui ait agi en défense des Palestiniens est l'Afrique du Sud. Elle a déposé en janvier une plainte contre Israël auprès de la Cour Internationale de Justice. Elle affirme « qu'Israël a commis, commet et risque de commettre des actes de génocide contre le peuple palestinien de Gaza » et demandé des mesures provisoires de protection. [F.L.]

* Voir aussi *Parlons de l'apartheid israélien* dans l'Episode cévenol n°29



France Travail (et tais-toi!)

La loi pour le plein-emploi a été adoptée définitivement par l'Assemblée nationale le 14 novembre 2023. Au prétexte de vouloir abaisser le taux de chômage à 5 % de la population active, c'est en réalité une véritable attaque du gouvernement contre les plus précaires qui est menée.

Cette réforme est tout autant dangereuse qu'inefficace. En soumettant les bénéficiaires des minimas sociaux à l'obligation de fournir un minimum de quinze heures d'activités hebdomadaires obligatoires en contrepartie du maintien de leur allocation, de nombreuses personnes risquent tout bonnement de se retrouver exclues de ce système de protection sociale et de basculer dans des conditions de grande pauvreté. Un rapport de la Cour des Comptes de 2022 montre pourtant bien que le RSA demeure un rempart efficace contre la pauvreté, alors qu'aucune étude ne vient démontrer que l'augmentation des sanctions contribue à une meilleure insertion professionnelle des allocataires. En effet, si leur nombre tend à baisser suite à des mesures contraignantes ou des durcissements des conditions de versement, les chercheurs spécialisés sur la question estiment plutôt que les contrôles tendent à renforcer le taux de non-recours aux droits plutôt qu'à un retour à l'emploi (1). Plus d'un tiers des foyers éligibles au RSA ne perçoivent actuellement pas cette aide alors qu'elles pourraient en bénéficier. Les causes sont multiples : manque d'information, démarches administratives fastidieuses et complexes, refus de dépendre d'une aide sociale, etc. L'application de la loi pour le plein emploi laisse craindre une augmentation du nombre de personnes sans ressources et donc une plus forte exclusion sociale d'un public déjà très précarisé.



Ce renforcement des contraintes pesant sur les plus pauvres se comprend dans le prolongement de l'abandon des mesures de solidarité nationale au profit de la lutte contre un « assistanat » fantasmé. Selon Denis Colombi, sociologue, ce type de mesures « suppose que des personnes ne veulent pas travailler et qu'il faut les y obliger à tout prix. Il n'y a aucune source sérieuse, aucune mesure, aucun rapport parlementaire ou travail de sciences sociales qui indique que c'est là que réside le problème. Généralement, si les personnes sont en difficultés, c'est parce qu'il n'y a pas assez d'emplois, qu'elles n'ont pas de diplôme ou des diplômes et des formations qui ne correspondent pas aux emplois ouverts, ou qu'elles sont dans des situations de précarité

telles que rechercher un emploi n'est pas possible. Cela peut être lié à des formes de handicap, reconnu ou non, à des situations familiales particulières... » (2) En effet, toutes les études effectuées à propos des pressions exercées auprès des bénéficiaires de minimas sociaux montrent qu'elles n'augmentent pas leur motivation. C'est aussi ce qu'Esther Duflo, prix Nobel d'économie, soulignait récemment : « Universellement, ce qu'on trouve dans tous les contextes, c'est qu'on peut avoir des systèmes de protection sociale très généreux, inconditionnels, et ça ne décourage pas les gens de travailler [...], on ne démontre absolument aucun effet de la générosité du système de protection sociale sur l'offre de travail. » (3)

Si ce type de lois coercitives sont pourtant promulguées, c'est qu'elles sont élaborées dans un contexte idéologique marqué. La loi pour le plein-emploi portée par le gouvernement Macron s'inscrit sans surprise dans le sillon néolibéral des programmes dits de « workfare » – contraction du terme anglo-saxon « work » (travailler) et « welfare » (prestation sociale), instaurés dans les années 80 aux États-Unis par Ronald Reagan et au Royaume-Uni par Margaret Thatcher, avant d'être étendus à d'autres pays (Allemagne, Amérique du Sud, Australie, Israël...) (4). Le concept relève d'une remise en cause plus ou moins frontale de l'État social qui oblige les bénéficiaires des aides sociales à

devoir travailler « bénévolement » pour percevoir leur allocation. Les objectifs visent à restreindre le nombre d'allocataires de l'aide sociale ou au mieux à conditionner l'accès à celle-ci à un travail dévalorisé, mais participent également à une dégradation des conditions de travail du salariat dans les secteurs privés et publics. Qui

d'autres que le patronat ou les gouvernements cherchant à réduire la masse salariale de leurs agents publics pourraient se réjouir d'obtenir une main d'œuvre non-rémunérée contrainte d'accepter des emplois sous n'importe quelles conditions ?

Pour faire passer la pilule, ces réformes s'accompagnent toujours d'une rhétorique qui fait porter aux allocataires la responsabilité de leur situation, insiste sur les devoirs et les obligations sociales. De surcroît, l'accent est mis sur la nécessité de faire des économies budgétaires et le coût jugé prohibitif des aides sociales, mais aussi celui de la fraude (5). Ce discours fait porter le problème sur l'individu, non sur le système et les entreprises qui définissent pourtant les lois du marché et les conditions de l'employabilité. Ainsi, que le nombre d'offres de travail non-pourvues (pour l'essentiel en

raison de salaires, horaires et conditions de travail très dégradées) soit dix fois inférieur au nombre de chômeurs-euses ne semble pas une limite concrète au plein emploi... Que des années de politiques économiques mêlant flexibilisation du travail, ouverture des marchés à la concurrence internationale et délocalisations, ou casse des services publics non plus... Plus largement, cette stigmatisation de l'« assistanat », et la valorisation du travail rémunéré qui en découle, invisibilise tout le travail de soin, d'éducation, de solidarité ou tout simplement de subsistance qu'accomplissent, en réalité, au quotidien, les personnes sans emploi. Alors que le mal-être et les souffrances au travail sont de plus en plus décriées, que de nombreuses personnes se disent prêtes à « désertier » faute de sens à donner à

l'emploi qu'elles exercent, ne serait-ce pas temps d'imaginer une transformation globale de notre système de protection sociale sur un autre pilier que le travail-emploi ? Une transformation qui remettrait en cause les inégalités et valoriserait les activités en fonction de leur utilité sociale plutôt que selon leur rentabilité ? [Fred]

1. « Le conditionnement du versement du RSA risque-t-il d'accroître le non-recours à cette aide sociale ? » - Le Monde, 10 oct. 2023
2. « Conditionner le versement du RSA : le gouvernement prend les choses à l'envers » ATD-Quart Monde, 17 jan. 2023
3. cité dans "Rsa : E. Macron déclare la guerre aux pauvres" - Blast, nov. 2023
4. « Réforme du RSA : et si on parlait travail ? » Alternatives Économiques, 4 oct. 2023
5. Par comparaison, un milliard d'euros de fraude aux prestations sociales est détecté selon la CNAF, contre 14,6 milliards de fraude fiscale selon le Fisc.

Loi immigration : Un texte infâme

La Loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » (1) a été votée le 19 décembre 2023 au Parlement grâce aux voix du RN qui se réjouit de la voir encore durcie par rapport au projet de loi présenté en conseil des ministres le 1er février 2023 (voir Épisode cévenol n°32 de mars 2023). Si la mouture précédente réduisait déjà fortement les droits des étrangers, celle-ci, retoquée au sénat par la droite dure, renforce la précarité du statut de ces derniers qui très rapidement peuvent basculer dans une marginalisation sociale extrême. Le Conseil constitutionnel doit encore rendre sa décision à la fin du mois de janvier 2024 sur la légalité de cette loi et le président Macron doit ensuite la promulguer. Des mobilisations ont lieu partout en France pour que cette Loi infâme ne soit pas appliquée.



Le texte profondément amendé prévoit de nouvelles dispositions ou le renforcement d'anciennes qui pour certains spécialistes reviennent à appliquer un principe de « préférence nationale » ce qui constitue une violation du principe d'égalité. (2) Le conditionnement des prestations sociales à cinq ans de présence régulière en France ou trente mois d'activité professionnelle, et l'octroi des

APL sous condition de disposer d'un visa étudiant, de trois mois d'activité professionnelle ou de cinq ans de résidence entraînent une discrimination entre Français et non Français. Cette disposition peut toucher des personnes qui séjournent depuis très longtemps en France car elle impose un séjour régulier en continu. Or des ruptures sont monnaie courante en raison notamment des dysfonctionnements administratifs.

Après un aller-retour entre Parlement et Sénat la question du « droit du sol », principe fondamental depuis le XIVe siècle, a subi de graves atteintes. S'il n'a pas été totalement annulé, le texte prévoit de mettre fin à l'automaticité de l'accès à la nationalité pour un mineur né en France de parents étrangers. Dorénavant, si la loi passe, il devra manifester entre l'âge de 16 ans et 18 ans sa volonté de l'acquérir. S'ajoute à cela que l'accès à la nationalité est également exclu pour des jeunes condamnés à une peine de prison d'au moins six mois. C'est la porte ouverte à l'abolition totale de ce droit dans l'avenir.

Le regroupement familial qui a déjà été fortement durci par le passé sera dans la nouvelle version de la Loi soumis à de nouvelles conditions de ressources financières pour les demandeurs qui doivent de surcroît contracter une assurance maladie pour les proches devant rejoindre la France. Ces derniers doivent justifier d'une connaissance de la langue française leur « permettant au moins de communiquer de façon élémentaire ».

Le rétablissement du délit de séjour irrégulier est de nouveau inscrit dans le texte ce qui en conséquence entraîne la course aux interpellations et aux expulsions. Il sera possible de placer en garde à vue des personnes en situation dite irrégulière. D'autres dispositions restrictives ont été intégrées parmi lesquelles un durcissement de l'accès aux titres de séjour y compris pour les étudiants et les personnes malades ; l'exclusion de l'hébergement d'urgence des sans-papiers visés par une

obligation de quitter le territoire (OQTF) ; le renforcement des freins à l'intégration (3) ainsi qu'une prise en charge médicale qui ne sera plus que l'ombre de ce qu'est l'Aide médicale d'Etat (AME) qui permet aux sans-papiers un accès aux soins (4).

Une partie de ces mesures restrictives et en particulier les OQTF vont toucher ou touchent déjà des milliers de personnes sans papiers qui séjournent en France depuis des années, travaillent, sont logées, ont des enfants scolarisés, etc. sous prétexte qu'elles représentent une « menace à l'ordre public ». La circulaire du 17 novembre 2022 du ministre de l'intérieur demandait déjà aux préfets de « prioriser l'éloignement et les refus et retraits de titres de séjour pour les étrangers dont le comportement représent[ait] une menace pour l'ordre public » (5). Or le fait d'utiliser des faux papiers ou ceux d'une autre personne constitue selon la conception du Ministère de l'intérieur une « menace à l'ordre public ». Une demande de régularisation rejetée peut automatiquement être assortie d'une OQTF. Si jusqu'à présent celle-ci était soumise à la discrétion du préfet, dorénavant cette modalité sera inscrite dans la Loi. En fait, peu de concernés peuvent être expulsés mais ce genre de mesures a pour but d'instaurer un climat d'insécurité et de suspicion ainsi qu'une logique de criminalisation des étrangers qui sont systématiquement associés à la délinquance.

Avec ces changements il faut malheureusement s'attendre à voir rapidement de plus en plus de familles jetées à la rue car exclues de toute prise en charge et de possibilité de travail. Même la mesure dite « humaniste » introduite précédemment qui prévoyait d'octroyer un titre de séjour d'un an à quelques milliers de travailleurs précaires dans le nettoyage, la cuisine ou le bâtiment a été extrêmement durcie. De même l'ex-article permettant aux demandeurs d'asile ayant le plus de chances d'obtenir le statut de réfugié de chercher un emploi a été annulé.

La « préférence nationale », conception chère à l'extrême droite, a déterminé les débats et a finalement triomphé. Les macronistes ont suivi et le Rassemblement national jubile. Pourtant il est évident qu'une loi si restrictive et répressive soit-elle ne réduira pas le nombre d'exilés qui chercheront refuge et travail en France. Ceux qui l'ont imposée le savent bien. Le but d'un tel durcissement est multiple : une division du travail qui permet une exploitation extrême de la main d'œuvre dans des conditions de travail que les concernés ne pourront dénoncer ; l'embauche de sans-papiers qui permet de niveler les salaires vers le bas ; un dumping social pour les travailleurs et travailleuses réguliers ; une réduction des frais des prestations sociales ; une répression accrue non contrôlée ; la ségrégation des catégories sociales entraînant plus de concurrence et moins de solidarité ; et enfin, une exacerbation du racisme.

Au moment où en France est votée la Loi d'immigration, est discuté le Pacte migratoire européen qui doit être voté au printemps prochain au Parlement européen. Celui-ci comporte des mesures brutales et inhumaines à l'encontre des exilés, sans garantir de protections efficaces pour les demandeurs d'asile, ce qui traduit l'approche exclusivement sécuritaire de la question des migrations. Sous prétexte de meilleure régulation et répartition des réfugiés susceptibles d'être accueillis dans un pays européen, il s'agit en réalité de renforcer les contrôles aux frontières, d'ériger des murs, d'installer des centres de tri pour organiser une sélection rapide des demandeurs d'asile dans une procédure accélérée et en conséquence de faciliter les expulsions des personnes déboutées en ne les laissant pas entrer en territoire européen. Ils seront enfermés dans des camps à ciel ouverts jusqu'à plusieurs semaines en attente de refolement. S'ajoute à cela le fait de remettre la gestion des frontières à des pays tiers comme la Tunisie, l'Égypte ou le Maroc. La Grande-Bretagne (non membre de l'UE) négocie avec le Rwanda, prétendument État sûr pour y expulser les réfugiés déboutés.



Nous avons bien vu que l'Europe est capable d'accueillir des réfugiés et des migrants en grand nombre puisqu'en deux ans 10 millions d'Ukrainiens y ont été pris en charge. Il s'agit en fait de procéder à une sélection des réfugiés et d'exclure ceux et celles qui fuient les guerres et les famines en Afrique et en Asie. Nous assistons là aussi à une guerre culturelle.

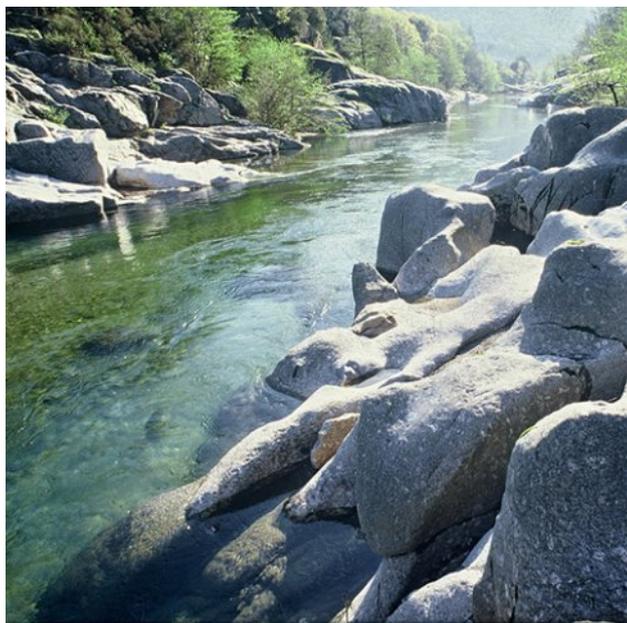
« Associant « étranger » et « danger », elle instille la haine xénophobe, fragilisant notre tissu social dans son ensemble. Ne nous leurrions pas, la manière dont un État traite « ses » étrangers est un laboratoire pour la société tout entière : la dégradation des droits des étrangers prépare la dégradation des droits de tous et toutes. » (6) [Tissa]

1. <https://www.senat.fr/leg/pjl23-224.html>
2. <http://tinyurl.com/3nu2sscw>
3. <http://tinyurl.com/cw5nnmf>
4. <http://tinyurl.com/5y7y3c6v>
5. <http://www.gisti.org/spip.php?article6923>
6. <http://tinyurl.com/cw5nnmf>

Le Languedoc a soif, les Cévennes aussi, que faire ?

Après une année 2023 marquée par la canicule et la sécheresse, la situation en cette fin d'année est particulièrement inquiétante, identique à celle relevée fin août. Les Cévennes n'ont pas subi de crues importantes, « d'évènements cévenols », comme autrefois à l'automne. Les quelques pluies de novembre et décembre n'ont pas été suffisantes pour alimenter les nappes souterraines.

Les Gardons ont bien changé. Observons la Vallée Française dont Annie et moi sommes témoins, mais rien ne laisse penser qu'il en soit autrement dans les autres bassins. Installés depuis 1981 en bordure du Gardon sur sa rive gauche, au confluent du Gardon de St. Germain de Calberte et de celui de St Martin de Lansuscle, nous avons été aux premières loges pour vivre en direct les humeurs et changements de la rivière. Si on peut encore parler de rivière tant son régime la rapproche de plus en plus de celui d'un torrent, tout au moins en amont de St. Etienne VF.



Notre principale surprise vient de l'importance des changements survenus en une quarantaine d'années, ce qui n'a rien à voir avec les temps géologiques nécessaires habituellement à l'évolution des cours d'eau. Notons tout d'abord l'élargissement du lit mineur du Gardon. Chez nous il est aujourd'hui trois fois plus large qu'à notre arrivée, aux dépens du lit majeur bien sûr, et il nous a fallu plusieurs fois reculer les barrières des parcs à brebis mises à mal par les crues.

Cet élargissement s'est accompagné d'un creusement de près d'un mètre, Les cuvettes naturelles propices à la vie des poissons, et ...à la baignade, se sont restreintes drastiquement. Là où on pouvait trouver autrefois des truites et même des écrevisses, vie et biodiversité se sont bien réduites. La rivière a raboté ses rives de façon à rendre son cours plus rectiligne, ayant arraché les arbres de petits méandres.

Enfin la circulation de l'eau est devenue pour l'essentiel

souterraine pendant la saison chaude estivale, laissant un lit sec entre les cuvettes résiduelles tout au moins en amont de St Etienne. Nous savons bien que le dérèglement climatique joue un rôle essentiel sur le régime des pluies et donc de la rivière, particulièrement cette année marquée par les épisodes de canicule et la sécheresse, mais cela n'explique pas tout.

De l'importance des seuils. D'après le géologue Pierre Potherat*. La disparition des seuils et des retenues peuvent « tirer » l'eau plus rapidement vers l'aval, d'où la force des crues qui ont mordu les rives du lit majeur ; l'écoulement de l'eau n'étant plus freiné, il devient trop rapide pour nourrir suffisamment les nappes phréatiques.

On observe que la plupart des seuils aménagés sur tous les ruisseaux qui alimentent la rivière se sont détruits, pluies violentes et sangliers aidant. Leur entretien étant devenu quasiment impossible du fait de la déprise agricole et du creux de population atteint il y a justement 30 à 40 ans.

Quant aux cours principaux du fond de nos vallées, la dégradation de seuils alimentant béals ou moulins, ont aggravé le phénomène. De plus, assez loin en aval, l'endiguement du Gardon dans la traversée d'Anduze, et surtout encore plus en aval la grande carrière de sable et gravier d'Atuech, heureusement maintenant fermée, ont contribué à tirer l'eau plus vite vers le bas.

Qu'en est-il alors des nappes alluviales ? Celles superficielles sont capables de stocker 20 à 25% de leur volume en eau en période de crue jouant ainsi un rôle tampon et en période d'étiage elles restituent leur eau à la rivière, ce qui atténue les épisodes de sécheresse estivale. Elles contribuent également à la recharge de l'aquifère profond. Mais actuellement ne stockant plus suffisamment l'eau tombée en hiver, elles peinent à en restituer l'été. Le lit mineur s'approfondissant cela entraîne une baisse similaire du toit de la nappe alluviale. La force érosive du courant aidant, l'abaissement de la cote du fil de l'eau s'accroît et, en été, dans la partie amont du cours d'eau, la nappe alluviale a fini par être complètement vidangée en raison d'une recharge hivernale de moins en moins efficace. Les « assecs » estivaux deviennent plus fréquents et plus durables. La nappe profonde qui bénéficiait des apports de la nappe alluviale peine également à maintenir son niveau.

Que faire alors ? Nous devons revendiquer la restauration et le maintien des seuils, mais aussi ne pas détruire les petites retenues créées par les castors, et même par les jeux des vacanciers. En ralentissant le cours de l'eau, ces ouvrages contribuent à nourrir les nappes phréatiques indispensables au stockage de l'eau. Cette revendication va à l'encontre des stratégies officielles de gestion des cours d'eau.

Quant aux crues elles peuvent être qualifiées de crues « éclair » tant la montée et la baisse des eaux sont rapides. Il est utile de dégager les embâcles qui encombrant les rives et s'agglutinent contre les piles des ponts, travail fait dans notre vallée l'an passé. Lorsque les embâcles cèdent sous l'effet de la crue, ils rabotent

les bords du cours, érodent les méandres, favorisant la circulation trop rapide de l'eau.

Que certains, encore nostalgiques du projet de barrage de la Borie contre lequel nous avons été nombreux à lutter avec succès, n'en profitent pas pour relancer l'idée. Cette construction destinée à irriguer les cultures de maïs, et à permettre la création d'un golf en garrigues du bas-Languedoc, aurait définitivement défiguré notre vallée.

Après avoir vu fondre inexorablement les populations de poissons de notre rivière allons-nous nous résigner à voir l'eau disparaître à son tour ?

Non, si nous œuvrons au rétablissement du rôle de la nappe alluviale par le relèvement de la cote du fil de l'eau. Cet objectif étant devenu la priorité des priorités, il est impératif de s'appuyer sur les ouvrages encore existants pour maintenir cette cote à un niveau satisfaisant.

Si certains ouvrages effacés sont susceptibles d'être rapidement restaurés, il faudra le faire. Ailleurs, la pose d'enrochements sur toute la largeur de la rivière, en favorisant le dépôt d'alluvions, permettrait de rehausser la cote du fond du lit de celle-ci. [Annie et Pierre]

* Etude des effets de la destruction des ouvrages sur les eaux souterraines ». 2022, P. Potherat, géologue

DEUX MÉGA-BASSINES à BARJAC et à ROCHEGUDE ? Des projets inutiles et nuisibles

Le collectif Eaux à Gué dénonce l'évolution du projet de méga-bassines sur le bassin de la Cèze qui s'orienterait selon les derniers éléments du comité de pilotage (27/11/2023) vers la construction de deux méga-bassines, à Barjac et à Rochegeude (Gard). Comparables à celle de Sainte Soline, sur environ 7 ha (équivalent à 8 terrains de foot), elles ont pour but de stocker un volume d'eau de 400.000 m³ chacune (soit 140 piscines olympiques).

Ce projet est porté par l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de St Jean de Maruejols gérant un réseau d'irrigation au profit d'exploitants agricoles de ce secteur. Actuellement, 1,2 million de m³/an en moyenne sont prélevés dans la Cèze pour irriguer des vignes et des cultures de semences.

CHANGEMENT CLIMATIQUE Y AURA-T-IL SUFFISAMMENT D'EAU POUR REMPLIR DEUX BASSINES ?

Le changement climatique est une réalité incontestable qui provoque une augmentation de l'évaporation et une diminution des précipitations.

Dans le Gard*, il est prévu une augmentation des températures de +4 à +6 °C d'ici 2100, une baisse des débits des cours d'eau de -30 à -50% d'ici 2050. En 2050 notre climat sera celui de l'Andalousie actuelle, en 2100 celui de l'Afrique du Nord. (*Données Conseil Départemental)

Les bassines sont un mauvais choix face aux sécheresses récurrentes : en Andalousie, où elles ont été considérées comme LA solution pour irriguer, il est désormais impossible de les remplir.

DE L'EAU POUR TOUS !

Une fois stockée à l'air, exposée au soleil et au vent, l'eau sera soumise à une évaporation importante (20 à 40%, voire plus !).

Si l'eau de la Cèze est retenue en amont, que restera-t-il pour les besoins de la nature, les paysans et les habitants de l'aval ?

Retirer l'eau des rivières perturbe le cycle de l'eau et a des conséquences désastreuses pour la faune, la flore et les populations et les activités en aval de la zone de pompage.

LE MEILLEUR RÉSERVOIR : LE SOL !

“Le mouvement perpétuel de l'eau assure l'équilibre bioclimatique du monde terrestre. La capter, la retenir, la contraindre, c'est introduire des ruptures de charge dans sa circulation globale et faire supporter à d'autres, plus tard et plus loin, un abus de pouvoir.”¹ Un sol vivant conserve l'eau et l'empêche de ruisseler immédiatement vers la mer.

UN POMPAGE DE L'ARGENT PUBLIC AU PROFIT DE QUELQUES UNS !

Le coût d'une bassine est exorbitant : plusieurs millions d'euros payés à 70% par le financement public, pour le bénéfice privé d'un petit nombre d'exploitants agricoles.

Le coût des études & des travaux pour les deux bassines de Barjac et de Rochebide est estimé à 22,4 M€ sans certitudes de pouvoir les remplir.

L'eau serait utilisée en grande partie pour des productions de semences de tournesol hybrides tolérantes aux herbicides et exportées par des multinationales à + de 60% hors d'Europe.

... ET NOTRE SANTÉ ALORS ?

Ce type d'agriculture productiviste nous fait ingérer des aliments qui contiennent des substances nocives comme les nitrates et les pesticides, présents aussi dans les nappes phréatiques et dans notre eau potable.

De plus, la prédominance de son pouvoir oriente les politiques agricoles et empêche les soutiens financiers et techniques vers des initiatives plus vertueuses et écologiques.

L'EAU EST UN BESOIN VITAL, ELLE DOIT RESTER UN BIEN COMMUN

L'eau doit être partagée entre tous, selon une priorisation forte de ses usages pour l'agriculture : abreuvement du bétail et productions agricoles qui relocalisent l'alimentation et favorisent les emplois en agriculture.

ET LA DEMOCRATIE ?

Nous demandons :

- un débat démocratique et une gouvernance partagée pour décider des usages prioritaires et indispensables de l'eau disponible.
- au Pays des Cévennes de ne pas valider ce projet,
- l'arrêt des projets de bassines, projets qui ne correspondent pas aux besoins de la majorité des agriculteurs et aux perspectives climatiques annoncées.

Des décisions aussi importantes doivent être prises en lien avec les populations concernées.

OUI À UN CHANGEMENT DE MODÈLE AGRICOLE

Le ministère de l'agriculture et la FNSEA, qui est présente dans toutes les instances décisionnelles de l'eau, ont mis en place un système qui a verrouillé tous les espaces de décision: comités de bassin, agences de l'eau, interprofessions ...

De plus, les agriculteurs multiplicateurs de semences et les semenciers agro-industriels (SYNGENTA, TOP Semence, ...) bénéficient d'un statut privilégié, en particulier celui de pouvoir arroser ces plantes porte-graines par dérogation en cas de restriction de l'usage de l'eau.

Sauvons notre eau, notre agriculture paysanne, notre santé et nos euros !

DES ALTERNATIVES EXISTENT :

- Favoriser les cultures moins dépendantes en eau. - Recréer un paysage ralentissant le cycle de l'eau (haies, zones humides, ...).
- Stopper l'artificialisation des sols et repenser leur mode de gestion.
- Apporter des amendements organiques pour une rétention optimale de l'eau.
- Réduire les labours et maintenir un couvert végétal permettant l'infiltration de l'eau et limitant l'érosion.
- Réorienter les aides PAC pour une conversion vers une agriculture sans intrants chimiques et nourrissant sainement les populations locales.

**Bassines Non Merci !
Ni à Barjac, ni à Rochebide, ni ailleurs !**

Collectif Eaux à Gué contact : eaux-a-gue@proton.me

site internet Bassines Non merci ! No Bassaran ! <https://bassinesnonmerci.fr/>

* Voir *Une méga-bassine dans la Gard? Et pour quoi faire?* dans l'Episode cévenol n° 35

il fait si froid ce soir

la glace embrase mes veines caleuses alors que le monde s'asphyxie dans sa démente mythomaniaque....

je regarde la forêt s'effacer dans cette nuit sans lune où règne un silence de tombe

et ses couleurs d'automne qui roulent dans un ciel aussi perplexe que mes pensées.

ses mousses, ses lichens comme des fantaisies qui frappent à l'entrée du bois,
s'étalent sans exigence sur la roche granitée et le bois mort

imperturbables depuis des millénaires aptes à résister aux conditions
les plus rudes ils se multiplient par vents et pluies, insectes et bactéries

indomptables pionniers ils réveillent les battements du sol et
lancent un appel sans frontière à tout ce qui veut ou peut pousser

du grand art, de l'enchantement, de la fascination,
qu'importe le mot, puisqu' il n'y en aura de toute manière
aucun qui puisse être à la hauteur de cette indépendance,
de cette conquête de tout ce qui fait surface.

ils prennent le temps pour se faire

le temps n'a aucune existence pour les
mousses et les lichens

depuis des millénaires ils se construisent dans
l'abnégation la plus discrète, attendant leur
moment de visibilité dans les coins les plus secrets
du monde

il m'arrive parfois de confondre ma respiration avec celle
des oiseaux et saisir sans nuance l'indifférence des arbres

que j'en oublie l'allégeance forcée à ma condition humaine

condition dont j'ai honte ce soir

faire partie de cette espèce préjudiciable sans avenir, sans relief, dilapidant le
peu de génie qui lui reste dans un renoncement de soi pour quelques artefacts,
quelques Bêtises Artificielles proposées, grignote mes dernières attentes

j'ai honte, oui honte, des guerres, des génocides, des mensonges, des haines perpétrées
avec acharnement pour justifier sans gêne des comportements pernicieux sous des
ordonnances funestes

j'aime alors rêver de forêts immenses où bruissent entre feuillus et résineux les palpitations
étouffées des collemboles et tardigrades, où crustacés et myriapodes se contentent de respirer
dans quelques îlots de sénescence...

entendre ces odeurs d'humus et de pourriture qui encombrant les sentes sombres et étroites....
quelques crottes de renard puis de chevreuil, dans l'espoir de celles d'un lynx devenu mythique à
force d'absence

et pour ne pas me perdre indéfectiblement dans mes songes, laisser un certain courant d'air venu de la
noblesse de ces souverains verts inflexibles au temps, apporter les quelques gouttes de pluie nécessaires à
tout renouveau

[anna]